



Workshop

INFORMATIONS PRATIQUES

FORMAT
Face to face

MODE DE PARTICIPATION
**Institut Louis Bachelier
Paris - 75002
Palais Brongniart - 28
place de la Bourse**

DATE
02/16/2016

LIEU
**Palais Brongniart - 28
place de la Bourse
Paris 75002**

PARTICIPATION
€210

INSCRIPTION
www.aefr.eu

CONTACT
**contact@aefr.eu
01 70 98 06 53**

Le nouveau défi d'Anacredit pour les institutions financières en 2018

La réglementation Anacredit a pour objectif de centraliser à un niveau granulaire fin les encours de crédits accordés par les institutions financières de la zone euro. Elle entrera en vigueur dans sa première phase au 1er janvier 2018 sous l'impulsion du Système européen des Banques centrales dont l'ambition est l'harmonisation des dispositifs de collecte des données de crédit. Anacredit est une réglementation très structurante pour les établissements de la place compte tenu du périmètre des produits couverts et de la granularité du reporting demandé. La production d'une centaine de données de crédit par ligne d'engagement à une fréquence - a minima - trimestrielle et le seuil de déclaration très bas des transactions vont nécessiter une refonte des plateformes permettant la collecte, l'agrégation, les calculs et la production des reportings réglementaires.

La réglementation Anacredit a pour objectif de centraliser à un niveau granulaire fin les encours de crédits accordés par les institutions financières de la zone Euro. Elle entrera en vigueur dans sa première phase au 1er janvier 2018 sous l'impulsion du Système européen des Banques centrales dont l'ambition est l'harmonisation des dispositifs de collecte des données de crédit. Anacredit est une nouvelle étape-clé pour les obligations de reporting des institutions financières du fait de l'étendue du périmètre des produits couverts et de la granularité requise. La production d'une centaine de données de crédit par ligne d'engagement à une fréquence a minima trimestrielle et le seuil de déclaration très bas des transactions vont nécessiter une refonte des plateformes permettant la collecte, l'agrégation, les calculs et la production des reportings réglementaires.

Face à ces nouvelles obligations, où les établissements financiers doivent-ils porter leurs efforts ? Quelles sont les solutions à mettre en œuvre et quels sont les délais pour se préparer ?

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Anticiper l'échéance grâce au calendrier de mise en œuvre
- Responsabiliser et définir une gouvernance quant à la gestion de données/reporting
- Revoir les processus de production et d'extraction des données en interne
- Fournir un niveau de granularité plus fin et par conséquent un volume de données plus conséquent
- Bénéficier du retour d'expérience client sur la convergence d'une nouvelle plateforme de reporting

PUBLIC VISÉ

- Directions Juridiques, de la Conformité, des Risques, du Contrôle interne
- avocats, conseils



PROGRAMME

8h30

Introduction

8h45-9h15

1. ANACREDIT : Quelles évolutions réglementaires attendues ?

Intervenants: Franck COISNON (Atos Consulting)

Animé par Atos Consulting - Financial Services

Calendrier de mise en œuvre : obligations graduées

Périmètre d'application : Institutions financières, produits

Nature et fréquence du reporting attendu : granularité, données de crédit et de risque de crédit

9h15-9h45

2. Impacts de la réglementation ANACREDIT : Renforcer la qualité des données et rationaliser la chaîne de valeur du reporting

Intervenants: Franck COISNON (Atos Consulting)

Animé par Atos Consulting – Financial Services

Quelles plateformes afin de gérer l'évolutivité, la transparence et l'industrialisation des reportings ?

Comment faire évoluer l'architecture SI afin de renforcer la qualité des données et leur disponibilité ?

Le rôle de la gouvernance sur la qualité des données

Les impacts organisationnels sur les métiers du crédit, la gestion du risque et le contrôle interne

9h45-10h15

3. Convergence et Industrialisation des nouvelles plateformes de reporting : Retour d'expérience par la société AXIOM SL

Animé par Julien Wolff, Business development EMEA, AXIOM SL

Une plateforme de reporting unique pour l'ensemble des besoins risk/finance (COREP, FINREP, ANACREDIT, IFRS 9...)

La gestion de la traçabilité grâce à l'intégration de la chaîne de valeur (de la collecte des données sources à la remise des rapports prudentiels au régulateur)

L'industrialisation des processus et la capacité à mettre en œuvre de nouveaux reportings dans des délais courts et de façon sécurisée

Références et retour d'expérience : Quelle réduction attendue des délais avec la plateforme AXIOM SL ?

10h15-10h30 **Questions / Réponses**